

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du DIMANCHE 2 Octobre 1791.

A L I E M A G N E.

De Francfort, le 23 septembre.

D'APRÈS la déclaration publiée, comme revêtue de la signature de l'empereur à Pilnitz, le 27 août, on s'attendoit à de grands mouvemens de troupes en Autriche & en Bohême, pour marcher vers le Haut-Rhin; & les personnes intéressées à une attaque contre la France faisoient monter le nombre de ces troupes à 50 mille hommes. Mais il n'y a point eu de lettres requisitoriales; mais il n'a été donné jusqu'ici aucun avis, & tout se réduit à l'ordre qu'a reçu le régiment de Neugebauer, infanterie, de se tenir prêt à marcher pour les Pays-Bas, où il sera mis sur le pied de guerre.

Il est arrivé à Trieste des lettres de l'isle de Naxia, qui confirment la nouvelle d'un combat sur les parages de cette isle entre une escadre turque très-supérieure en forces à celle des Russes, commandée par le chevalier Guglielmi & le comte de Woynowich. Le combat s'est soutenu pendant quatre heures avec un égal acharnement; mais les Russes ont déployé tant de courage & d'intelligence dans la manœuvre que les Turcs n'ont pas osé les pourl suivre, quand leur foiblesse les contraignoit à faire le signal de retraite. Il n'a été pris de part & d'autre aucun vaisseau; mais deux bâtimens Turcs ont coulé bas quelques heures après ce combat, qui sera vraisemblablement le dernier entre ces deux puissances, puisque les commandans russes auront reçu, par la voie de Constantinople, avis de la signature des préliminaires.

Le prince Potemkin a quitté Yassy pour se rendre à Galacz, où se trouve le prince Repsin; on ne sait pas encore le tems ni le lieu de l'ouverture du congrès, pour le traité définitif de paix entre les deux empires; mais on croit que les Turcs, abandonnés maintenant par les puissances qui avoient promis de les secourir, se hâteront de mettre fin à une guerre ruineuse. La seule difficulté importante sera celle relative à l'administration de la Moldavie & de la Valachie, réglée par la paix de Kainardgi, & à laquelle les Turcs n'ont pas été fideles, puisqu'ils ont continué d'exiger de ces provinces des tributs arbitraires, & d'en déposer fréquemment les Hospodars sans raison valable, ainsi qu'il avoit été stipulé. La Russie voudra sans doute aujourd'hui prévenir tous différends ultérieurs à cet égard, elle insistera sur l'exécution littérale du traité de Kainardgi, & demandera que les affaires de la Moldavie & de la Valachie soient arrangées d'une manière satisfaisante & durable pour les habitans de ces deux provinces.

D'Aix-la-Chapelle, le 23 septembre.

Les lettres de Vienne annoncent que la restitution de Belgrade aux Turcs s'effectuera le 4 du mois prochain. On est incertain à Prague de la route que l'empereur prendra en quittant cette ville. Selon quelques personnes, il voyagera dans la Bohême & la Moravie: selon d'autres, il ira visiter les Pays-Bas.

Les aristocrates françois, établis dans notre ville & aux environs, se repaissent toujours de chimères. Selon eux, le roi

de Suede, parti de Stockholm le 29 août, au lieu d'aller à Péterbourg, revient ici pour se mettre à leur tête; mais des lettres de Stockholm, en date du 6 de ce mois, assurent que ce monarque est dans sa capitale, & qu'il n'est pas question d'un nouveau voyage. Ces messieurs débitent encore, du ton le plus assuré, qu'une flotte suédoise, une escadre russe, portant 25 mille Cosaques, & trois vaisseaux danois, montés de trois régimens de cette nation, doivent débarquer incessamment au port d'Osensæde. Pour se convaincre de la fausseté de ces flottes aient mis à la voile dans la Baltique aux approches de l'équinoxe, & à l'impossibilité aussi grande qu'elles viennent débarquer au port d'Osensæde, qui ne peut recevoir même de grosses frégates; à raison de sa petitesse, & de la barre qui est à l'entrée de son canal. Comment d'ailleurs ces troupes viendroient-elles s'établir dans les Pays-bas, où nuls préparatifs, nuls rassemblemens de provisions ne sont faits pour les recevoir? Nous savons encore que les flottes russes sont en désarmement; que le Danemarck n'a jamais armé; que la Suede est hors d'état de le faire. Nous savons aussi que l'électeur de Bavière n'auroit pas 8 mille hommes à fournir pour l'armée des princes françois; qu'à Berlin les troupes sont en quartier d'hiver, & vont être mises sur le pied de paix, & même licenciées en partie. Nous n'ignorons pas que l'empereur, après les fêtes de son couronnement en Bohême, doit visiter ce royaume & la Moravie, & ne sera de retour à Vienne que vers le milieu d'octobre, & que la fameuse convention, arrêtée à Pilnitz, ne pourroit avoir son effet qu'au printemps.

Si le prince de Liege avoit autant de forces qu'il a de mauvaise volonté contre la constitution françoise, il en seroit l'ennemi le plus redoutable. Cette altesse vient de faire ordonner aux recruteurs de la partie du régiment de Berwick, restée fidele à la France, de sortir du pays, & de n'y plus faire de recrues, sous peine de mort. Pareils ordres ont été donnés au régiment Royal-Liégeois; & des recruteurs espagnols levés dans la principauté un régiment Wallon pour l'armée des princes, & au compte de la cour de Madrid.

F R A N C E.

Extrait d'une lettre de Villeneuve-lès-Avignon, du 20 septembre.

Le Comtat & Avignon, malgré le décret de réunion, continuent d'être le théâtre des horreurs de la guerre civile. Les causes qui ont produit ces nouvelles calamités ne sont pas encore connues: les versions sont différentes, & chacun écrit suivant son intérêt ou sa passion. Les uns publient que M. l'abbé Mulot vouloit faire une contre-révolution; qu'à la tête de trois mille hommes, il a environné la petite ville de Sorgues alors sans défense; qu'il y a fait entrer sa troupe le sabre à la main, & massacrer un officier municipal qui lui demandoit sur quelle requisition il avoit fait avancer ses troupes. On ajoute qu'on a découvert une correspondance entre l'abbé Mulot & madame Nielle, dont l'objet étoit d'opérer en France une contre-révolution dont le Comtat devoit être le foyer; que l'abbé Mulot devoit avoir pour prix le siege épisco-

pal d'Avignon, & que pour y parvenir plus facilement, il il avoit fait massacrer l'ecclésiastique qui étoit appelé à cet évêché par le vœu général. Voici l'autre version.

Il y a quelque tems que Jourdan envoya au pont de Sorgues un détachement pour défarmer une partie des habitans. Un citoyen voyant sa maison dévastée par des soldats qu'il avoit logés, courut à Courbefon demander justice à l'abbé Mulot : il fut imité par d'autres. M. Mulot fit alors avancer un fort détachement de hussards ; mais on voulut leur disputer l'entrée de Sorgues ; il y eut une action où un officier municipal fut tué, plusieurs soldats blessés, & d'autres fait prisonniers. Le reste des Vaulusiens courut à Avignon demander du renfort. Le conseil s'assembla ; les uns vouloient qu'on déférât à cette demande ; d'autres, & parmi eux Sabin Tournai, préféroient qu'on mit Avignon en défense. Ce dernier avis a été suivi. Les caïons ont été braqués sur les remparts ; les portes fermées. Une madame Nielle a été incarcérée avec son fils, sous prétexte qu'ils entretenoient correspondance suspecte avec l'abbé Mulot, qui, pour avoir voulu maintenir l'ordre, n'est plus regardé que comme un aristocrate & un contre-révolutionnaire. Enfin la chaleur a été au point qu'il a été écrit à l'abbé Mulot que la dame Nielle & son fils répondroient de tout ce qui arriveroit, par les ordres de M. l'abbé, aux soldats Vaulusiens. En attendant, M. Mulot est toujours à Sorgues avec seize cents hommes de troupes de ligne, & M. Ferrière, général. Le régiment de Languedoc est appelé à Orange.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU GERS.

De Condom, le 24 septembre.

On a trouvé dans les archives de la cathédrale une transaction très-ancienne & très-singulière, passée entre le clergé & le peuple du diocèse. On y voit que le peuple ne vouloit payer la dime qu'à la dixième gerbe, & que le clergé la vouloit à la huitième. Par ce traité, les habitans consentent à cette horrible exaction, & le clergé, pour les indemniser, promet & s'oblige de faire sortir chaque année du purgatoire, deux cents cinquante âmes de leurs parens & amis, & de les conduire directement en paradis.

De Paris, le 2 octobre.

Les lettres de Clombence sont remplies de grandes espérances de l'aristocratie. Elles annoncent toutes un congrès diplomatique, qui doit bientôt se tenir à Aix-la-Chapelle, & où se rendront les plénipotentiaires de toutes les puissances de l'Europe, excepté l'Angleterre. On y traitera des mesures à prendre relativement aux affaires de France ; & on y décidera de son sort sans le concours de l'assemblée nationale. Les troupes autrichiennes & prussiennes se sont déjà mises en marche, & seront bientôt à portée d'exécuter les décrets du congrès, ou, comme disent quelques aristocrates plus modérés, de faciliter les négociations, & de forcer la nation à rentrer dans le devoir. On apprend par les mêmes lettres, que l'impératrice de Russie a accédé à M. de Romanow auprès des princes françois, & qu'elle a écrit à M. de Nassau & à M. de Castres, qu'elle prend le plus grand intérêt au sort de la noblesse françoise, qui, dans le cas qu'elle ne pût rentrer glorieusement dans sa patrie, trouveroit toujours un asyle assuré dans ses états. On ajoute que M. de Bombelles, arrivé depuis peu de Pétersbourg, a apporté deux millions aux princes françois ; & toutes ces mesures, que l'on ne connoît que sur le rapport des émigrans, & sur lesquelles ils fondent toutes leurs espérances, paroissent antérieures à l'acceptation du roi. Quand elle aura été notifiée officiellement à toutes les puissances ; quand elles sauront qu'il a voulu célébrer par une fête le pacte

qu'il a renouvelé avec la nation françoise, elles changeront sans doute de dispositions, & renonceroient à des projets hostiles. Est-il vraisemblable que le sage Léopold veuille entreprendre une guerre dont il ne peut prévoir l'issue, pour réintégrer la noblesse dans ses privilèges, & le clergé dans ses biens, & pour rétablir les parlemens, ces tuteurs des rois, ces états-généraux au petit pied ? Mais si les François rebelles, qui invoquent la haine du despotisme pour la liberté, parviennent à armer les ennemis de leur patrie, tous les bons François, qui ont juré d'être fideles à la liberté, doivent s'armer pour la défendre. Ils auront sans doute le roi à leur tête : Louis XVI, assuré de l'amour des François, gémit des fausses démarches dans lesquelles ses freres ont été entraînés par des conseillers perfides, & se hâtera d'en prévenir les effets.

En se rendant avant-hier pour faire la clôture de l'assemblée, le roi trouva une double haie de la garde nationale, depuis les Tuileries jusqu'à la salle ; il passa, en allant, ainsi qu'en revenant, par le Caroussel, les rues Saint-Nicolas, de l'Echelle & Saint-Honoré. Les cris de vive le roi ! & quelques fois de vive la reine ! quoiqu'elle ne fût pas avec son époux, se prolongerent dans tout ce trajet. Le roi, touché de ces témoignages, mit souvent la tête à la portière, pour remercier le peuple d'un accueil aussi flatteur : déjà il recueilloit l'effet de cet amour qui est un besoin de son cœur, suivant l'expression touchante du discours qu'il a prononcé à l'assemblée. Ce qui n'est pas inutile de savor, c'est que ce même discours, & surtout les passages de sensibilité, font du roi même : ses ministres lui avoient présenté plusieurs plans, ainsi qu'il est d'usage ; mais le roi a dit qu'il en avoit un déjà prêt ; & c'est sur les notes écrites de sa main que le discours de clôture a été rédigé.

L'enthousiasme causé par la conduite affectueuse du roi, a donné lieu à une scène assez bizarre & propre à peindre le caractère françois & les circonstances actuelles. Dans plusieurs clubs populaires, sur-tout à la société fraternelle, il avoit été proposé de couronner MM. Pethion & Robespierre à la sortie de la dernière séance : soit que cette motion ait passé, soit que d'autres amis du peuple aient eu le même projet, la séance étoit à peine finie, qu'on fut chercher dans la salle les deux héros de la constitution ; c'est ainsi qu'on les appelloit, quoiqu'il soit bien difficile de citer un seul article constitutionnel qui soit éelos de leur tête, & qu'on sache au contraire qu'ils ont constamment attaqué presque tout le système de cette grande & sublime conception de l'esprit humain. On sait que MM. Pethion & Robespierre se sont sur-tout déclarés contre la partie monarchique, & qu'il n'a pas tenu à eux que nous n'ayions eu un gouvernement purement républicain : aussi étoit-ce une chose fort plaisante de voir, en voulant couronner ces fiers ennemis de la royauté, les groupes céder au délire général, & crier à tue-tête : vive le roi !

NOMINATION DES DÉPUTÉS A LA PROCHAINE LÉGISLATURE.

Liste générale des députés du département de Paris.

MESSIEURS,

1. Garran de Coulon, président du tribunal de cassation.
2. La Cépède, inspecteur du jardin royal des plantes, administrateur du département.
3. Paforet, procureur-général-syndic du département.
4. Cerutti, administrateur du département.
5. Beauvais de Preaux, juge de paix.
6. Bigot de Préameneu, juge au tribunal du 4^e. arrondissement.
7. Broullonnet, homme de loi.
8. M. Gouyon, maréchal-de-camp, major-général de la garde nationale parisienne.

9. Cr
du dépa
10. C
11. T
12. B
13. F
Reine.
14. H
dissémen
15. L
Comtat.
16. C
17. Q
18. B
19. R
20. R
21. D
22. D
23. T
24. M

Billet d

« Con
» la suffi
» je vie

S

Discours

« Il e
depuis p
tablir l'o
rôle qui
tateurs t
& du re
empire.
mité dipl
s'étoit emp
l'acceptati
qu'il s'éto
sur sa ré
que cette
texte de
messieurs
qu'il devo
45 mille
Mercy d'a
vue hostil
France qu
mexime d
dans les di
ses alliées
Mercy. L
sans capa
hostiles, p
pacifiques
les princip

Le roi e
suivi de s
de fleurs-c
étoit décor
derrière le

9. Cretté de Palluel, cultivateur, membre du directoire du département.

10. Gorguereau, juge au tribunal du 5^e. arrondissement.

11. Thorillon, juge de paix.

12. Brissot, journaliste.

13. Filassier, procureur-Syndic du District du Bourg-la-Reine.

14. Hérault de Sechelles, juge au tribunal du 1^{er}. arrondissement.

15. L'abbé Mulot, l'un des médiateurs envoyés dans le Comtat.

16. Godard.

17. Quarentere de Quincy.

18. Boscary, négociant.

19. Ramond, homme de loi.

20. Robin, juge au tribunal du 6^e. arrondissement.

21. Debry, administrateur du département.

22. De Condorcet, commissaire de la trésorerie nationale.

23. Teilh-Pardailhan, administrateur du département.

24. Moneron, négociant.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Billet du roi, lu dans la séance du soir de vendredi 29 octobre.

« Comme je compte, Monsieur, faire demain la clôture de la session actuelle, je vous charge d'en prévenir l'assemblée: je viendrai demain à trois heures.

(Signé) LOUIS.

Supplément à la séance du vendredi 30 septembre.

Discours de M. Fréteau, sur les mesures prises relativement aux puissances étrangères.

« Il est essentiel que l'assemblée sache que le roi a pris, depuis plusieurs jours, des mesures infiniment propres à rétablir l'ordre avec les puissances étrangères, & les réduire au rôle qui leur convient dans cette affaire, c'est-à-dire, de spectateurs tranquilles de l'ordre qui va se rétablir en France, & du regne de la liberté, des loix & de la prospérité de cet empire. Le ministre des affaires étrangères a informé le comité diplomatique dès le 20 de ce mois, par écrit, que le roi s'étoit empressé de faire notifier aux principales cours de l'Europe l'acceptation solennelle qu'il a faite de l'acte constitutionnel, & qu'il s'étoit expliqué vis-à-vis d'elles de la manière la plus ferme sur sa résolution de la faire exécuter. Le ministre annonçoit que cette lettre devoit ôter aux étrangers le plus léger prétexte de s'immiscer dans nos affaires: & vous devez savoir, messieurs, que l'année dernière il fut annoncé à l'assemblée qu'il devoit se former dans le Brabant un rassemblement de 45 mille Autrichiens; que l'empereur avoit chargé M. de Mercy d'annoncer combien cette mesure étoit éloignée de toute vue hostile, & en même-tems de représenter au ministre de France que jamais le conseil de Vienne n'avoit abandonné cette maxime de première équité de droit public, de ne point se mêler dans les différends domestiques qui pouvoient agiter les puissances des alliés. Ce sont les propres paroles de la dépêche de M. de Mercy. Lorsque le roi, dans sa lettre, emploie des expressions capables d'en imposer même à ceux qui ont des vues hostiles, peut-on douter qu'il ne maintienne dans les dispositions pacifiques ceux qui, l'année dernière, invoquoient eux-mêmes les principes du droit public & d'équité naturelle » ?

Le roi est entré dans la salle, précédé d'une députation, & suivi de ses ministres, il a pris place devant un fauteuil orné de fleurs-de-lys d'or, à la place ordinaire du président; il étoit décoré du cordon rouge. Les ministres étoient placés derrière le fauteuil du roi.

MESSIEURS,

« Après l'achèvement de la constitution, vous avez déterminé pour aujourd'hui la fin de vos travaux. Il eut peut-être été à désirer que cette session se prolongeât encore quelque tems, pour que vous puissiez vous-même, pour ainsi dire, essayer votre ouvrage, & ajouter à vos travaux ceux qui, déjà préparés, n'avoient plus besoin que d'être perfectionnés, & tous ceux dont la nécessité se seroit fait sentir à des législateurs éclairés par l'expérience de près de trois années; mais vous avez sûrement pensé qu'il importoit de mettre le moins d'intervalle possible entre l'achèvement de la constitution & la fin des travaux du corps constituant, afin de marquer avec plus de précision, par ce rapprochement, la différence qui existe entre les fonctions du corps constituant & les devoirs des législatures.

« Après avoir accepté la constitution que vous avez donnée au royaume, j'emploierai tout ce que j'ai reçu par elle de force & de moyens pour assurer aux loix le respect & l'obéissance qui leur sont dus. J'ai notifié aux puissances étrangères mon acceptation de cette constitution; & je m'occuperai constamment de toutes les mesures qui peuvent garantir au-dehors la sûreté & la tranquillité du royaume; je ne mettrai pas moins de vigilance & de fermeté à faire exécuter la constitution au-dedans, à empêcher qu'elle soit altérée.

« Pour vous, messieurs, qui, dans une longue & pénible carrière, avez montré un zèle infatigable dans vos travaux, il vous reste encore un devoir à remplir, lorsque vous serez dispersés sur la surface de cet empire. C'est de déclarer vos concitoyens sur le véritable esprit des loix que vous avez faites pour eux, d'y rappeler ceux qui les méconnoissent, d'épurer & de réunir toutes les opinions par l'exemple que vous donnerez de l'amour de l'ordre & de la soumission aux loix. En retournant dans vos foyers, messieurs, je compte que vous serez les interprètes de mes sentimens auprès de vos concitoyens. Dites-leur bien à tous que le roi fera toujours leur premier & leur plus fidèle ami.

« Qu'il a besoin d'être aimé d'eux; qu'il ne peut être heureux qu'avec eux & pour eux. L'espoir de contribuer à leur bonheur soutiendra mon courage, comme la satisfaction d'y avoir réussi sera ma plus douce récompense.

Réponse de M. le président.

(M. Thouret debout, à la droite du roi qui est resté debout).

SIRE,

« L'assemblée nationale, parvenue aux termes de sa carrière, jouit en ce moment du premier fruit de ses travaux. Convaincue que le gouvernement qui convient le mieux à la France est celui qui concilie les prérogatives respectables du trône avec les droits inaliénables du peuple, elle a donné à l'état une constitution qui garantit également & la royauté & la liberté nationale. Les destinées de la France sont attachées au prompt affermissement de cette constitution, & tous les moyens qui peuvent en assurer le succès se réunissent pour l'accélérer.

« Bientôt, sire, le vœu civique que votre majesté vient de former sera accompli; bientôt, rentrant dans nos foyers, nous allons y montrer l'exemple de l'obéissance aux loix, après les avoir faites, & enseigner comment il ne peut y avoir de liberté que par le respect des autorités constituées.

Nos successeurs, chargés du dépôt redoutable du salut de l'empire, ne méconnoîtront ni l'objet de leur haute mission, ni ses limites constitutionnelles, ni les moyens de la bien remplir. Ils sont dignes, sire, & ils le feront toujours, de la confiance qui a remis en leurs mains le sort de la nation; & vous,

fire, déjà vous avez presque tout fait. Votre majesté a terminé la révolution par son acceptation si loyale & si franche de la constitution. Vous avez porté le découragement au-dehors, ramené la confiance au-dedans, rétabli le principal nerf du gouvernement, & préparé l'utile activité de l'administration. Votre cœur, sire, en a déjà reçu le prix. Votre majesté a joui du touchant spectacle de l'allégresse publique. Votre sensibilité a joui des témoignages de la reconnaissance & de l'amour du peuple. Les sentimens nécessaires à la félicité des bons rois vous sont dus; sire, ils se perpétueront pour vous, & leur énergie s'accroîtra à mesure que la nation jouira de vos constans efforts pour assurer le bonheur commun pour le maintien de la constitution ».

Le président a terminé la session par ces paroles : « L'assemblée nationale constituante déclare que sa mission est finie, & qu'elle termine en ce moment ses séances ».

ASSEMBLÉE NATIONALE. (Seconde session).

(Présidence de M. Pateau).

Séance du samedi 1^{er}. octobre.

On avoit annoncé que tous les efforts de la malveillance se réuniroient pour empêcher la convocation de la prochaine législature, ou pour accompagner l'époque de sa réunion de tous les orages de la guerre civile; & cependant sa première séance s'est tenue aujourd'hui au sein de la paix & de l'allégresse publique.

Les députés à la législature se sont réunis dans la salle du corps législatif, à neuf heures du matin, & là ils se sont constitués en assemblée. De vifs applaudissemens ont marqué les premiers instans de cette séance, & tous les membres de l'assemblée se sont levés comme pour répondre aux marques d'approbation qui se manifestoient parmi leurs nombreux spectateurs.

M. Camus, archiviste, a fait lecture du décret du 25 septembre, qui porte que l'appel nominal des membres de la seconde législature se feroit le 1^{er}. octobre, & du décret du 17 juin, qui détermine la manière dont cet appel nominal doit se faire. Il a fait ensuite l'appel, & il s'est trouvé 434 membres. M. Camus s'étant retiré, il a été question de nommer un président.

Comme la présidence appartenoit au doyen d'âge, un huissier a demandé s'il se trouvoit dans l'assemblée un homme au-dessus de l'âge de 68 ans. M. Pateau, de la Côte-d'Or, s'est présenté, & il a été proclamé président. Le premier coup de sonnette a excité de vifs applaudissemens des tribunes. MM. Voisins, du département de l'Ilere, âgé de 25 ans & six mois, & M. du département de ... âgé de 25 ans & neuf mois, ont été proclamés secrétaires.

Lecture a été faite ensuite de la loi sur la vérification des pouvoirs. Un membre a demandé que l'assemblée se constituât provisoirement en assemblée législative. La proposition a fait naître des murmures. L'attention de l'assemblée s'est fixée sur le mode de vérification. Un membre a proposé de nommer une commission; mais on s'est opposé à cette motion, en disant qu'on ne pouvoit pas donner à quelqu'un un pouvoir qui appartenoit à tous. Un autre membre a proposé à l'assemblée de se retirer dans dix bureaux; le premier bureau composé de huit départemens dans l'ordre alphabétique, devoit examiner les pouvoirs du second, le second ceux du troisième, & le dernier ceux du premier. Cette proposition a réuni tous les suffrages, & elle a été adoptée.

L'assemblée a pris ensuite un arrêté pour autoriser l'ar-

chiviste a remettre les procès-verbaux des élections aux députés partagés en bureaux, & la séance a été levée à une heure. Demain les députés se réuniront encore dans la salle à neuf heures.

La délibération a été lente & pénible, comme il arrive toujours dans une assemblée dont les membres ne se connoissent pas, & ne sont pas familiarisés avec les formules de la discussion.

Deux enceintes avoient été préparées aux deux extrémités de la salle; & là les membres de l'assemblée constituante ont été témoins des premières délibérations de leurs successeurs. Ils ont souvent mêlé leurs applaudissemens à ceux des tribunes.

Nous aurons encore dans cette assemblée, comme dans celle qui l'a précédée, des cordons rouges & des évêques. Mais ce que nous remarquons avec plaisir, c'est que nous n'avons plus de distinctions à faire entre le côté droit & le côté gauche. Nous avons été frappés de l'aspect d'un bon paysan breton, qui paroissoit au milieu de l'assemblée en longs cheveux épars, & en grandes culottes. Son costume & sa tournure annoncent un digne successeur du bon homme Gerard.

LOTÉRIE ROYALE DE FRANCE.

Premier Tirage d'Octobre.

59. 54. 67. 41. 81.

Païement des six premiers mois 1791. Lettre J.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	44 $\frac{3}{8}$.	Cadix.....	18. 18.
Hambourg... ..	234 $\frac{1}{2}$.	Gènes.....	116 $\frac{1}{2}$.
Londres.....	23 $\frac{3}{8}$.	Liourne.....	126.
Madrid.....	18. 19.	Lyon. Pay. d'août.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 1^{er}. octobre 1791.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2285. 80. 82 $\frac{1}{2}$.	85.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	470. 72. 70.	
Empr. de déc. 1782, quittance de fin.....	2. b. pair. $\frac{1}{8}$.	116 $\frac{1}{2}$.
Empr. de 125 millions, déc. 1784.....	12 $\frac{1}{2}$.	23 $\frac{3}{8}$.
Emprunt de 80 millions, avec bulletias.....		
Idem, sans bulletin.....	8 $\frac{1}{2}$.	9 $\frac{1}{4}$.
Idem, sorti en viager.....	22 $\frac{1}{2}$.	
Bulletins.....	92. 90.	
Act. nouv. des Indes.....	1238. 40. 38. 37. 39.	
Caisse d'Escompte.....	3895. 90. 95. 90.	
Demi-Caisse.....	1945. 42. 40. 42.	
Quittance des Eaux de Paris.....	558. 60. 62.	
Empr. de 80 millions, d'août 1789.....	2. 1 $\frac{1}{2}$.	2 $\frac{1}{4}$.
Act. contre les Incend.	604. 5. 6. 7.	
Idem, à vie.....	718. 19.	
Caisse patriotique.....	690.	

SPECTACLES.

Académie Royale de Musique. Auj. Didon; suiv. du Ballet du premier Navigateur.

Théâtre de la Nation: Auj. l'Optimiste, & l'Anglois à Bordeaux, avec un Divertissement.

Théâtre Italien. Aujourd. Camille, ou le Souterrain; précédé des Déguisemens amoureux.

Théâtre François, rue de Richelieu. Aujourd. la prem. repr. de la Maison à deux portes; suiv. du Médecin malgré lui.

Théâtre de Mlle Montanier. Auj. Zelmire, & l'Apothicaire.

Théâtre de Molière, rue Saint-Martin. Aujourd. Louis XIV & le Masque-de-Fer; suiv. de la grande Revue.